

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à vingt heures, se sont réunis à la mairie de St Lumine de Clisson, les membres du conseil municipal en séance publique, dûment convoqués le 23 mai 2024, sous la présidence de **Madame Janik RIVIERE, Maire de Saint-Lumine-de-Clisson.**

**Etaient présents :** MM. Janik RIVIERE, Maire ; Xavier GUILLOU, Franck GASTINEAU, Marie-Françoise RIVIERE, Yannick BOVAGNET, adjoints ; Bruno CORMERAIS, Louissette CAILLON, Stéphane BOURON, Cosmin PLESAN, Audrey CHICHET, Teddy PRIEUR, Emilie BREGAINT, Julie BAUDRY, Mathieu FRESLON, Sandrine BACHELIER, Tanguy CHATELLIER ; conseillers municipaux.

**Absents représentés :**

- Céleste MORISSEAU donne pouvoir à Louissette CAILLON
- Hélène CADIOU donne pouvoir à Tanguy CHATELLIER
- Valérie DRAN donne pouvoir à Marie-Françoise RIVIERE

**Secrétaire de séance :** Marie-Françoise RIVIERE

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	16
<u>Nombre de Membres présents :</u>	16
<u>Nombre de suffrages exprimés :</u>	19
<u>Votes Pour :</u>	13
<u>Votes Contre :</u>	1
<u>Abstentions :</u>	5

---

**OBJET : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A MUZI-KA – 202405107**

Müzi-kâ, pour l'année 2024, a formulé une demande de subvention dans le cadre de l'exercice de son activité sur la commune et pour l'organisation d'évènements particuliers. A cet effet, l'association a fourni ses comptes ainsi que des fiches actions. Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, la Municipalité a décidé d'accompagner les associations par un soutien financier et/ou de mise à disposition d'infrastructures municipales.

La commission vie locale s'est réunie le 1<sup>er</sup> février 2024 et propose le versement d'une subvention de 250 € à Müzi-kâ dans le cadre de l'organisation du Smöll Festivöll.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 13 POUR, 1 CONTRE et 5 ABSTENTIONS ;

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission vie locale en date du 01/02/2024 ;

Décide,

- d'allouer une subvention à Müzi-kâ d'un montant de 250 € pour l'organisation du Smöll Festivöll.

Autorise,

- Madame le Maire, ou à défaut ses adjoints, à effectuer toutes les démarches et à signer les pièces afférentes à la présente délibération.

Décide,

- de transmettre au représentant de l'Etat la présente délibération.

deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification.

Accusé de réception en préfecture  
044-214401739-20240530-202405107-DE  
Date de télétransmission : 10/06/2024  
Date de réception, préfecture : 10/06/2024

Fait à St Lumine de Clisson, le 30 mai 2024

Marie-Françoise RIVIERE,  
Secrétaire de séance.



Janik RIVIERE,  
Maire.

